

Date : 07/12/2020

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Signature de la convention d'utilisation de la retenue collinaire de La Villette à La Motte-Servolex : pour une bonne gestion de la ressource en eau

La première retenue collinaire du territoire de Grand Chambéry a vu le jour en début d'année 2020. Située sur le hameau de La Villette à La Motte-Servolex, cet ouvrage au service de la production arboricole et maraîchère, d'une capacité de 12 000 m³, permet l'irrigation de 7 hectares cultivés, grâce à un réseau dédié de 1 160 mètres linéaires. La construction de cette retenue permet de supprimer les prélèvements faits sur un cours d'eau déficitaire, réduire les prélèvements sur le réseau d'eau potable et apporte une solution pérenne d'alimentation en eau aux irrigants du secteur. Grand Chambéry et l'association des agriculteurs irrigants de l'Epine ont signé une convention de mise à disposition et d'utilisation de la retenue collinaire et de son réseau d'irrigation associé.



> **Un ouvrage pour favoriser l'agriculture périurbaine**

La retenue collinaire a été pensée pour conforter la production arboricole et maraîchère. Elle permet l'irrigation de 7 hectares cultivés : 4 ha d'arboriculture et 3 ha de maraichage pour 3 exploitations agricoles.

Les besoins en eau pour l'agriculture et le maraichage sont importants. Un déficit peut fortement impacter la production des exploitations. Pour exemple, lors des dernières années sèches, la taille des fruits a fortement diminué et leurs calibres sont devenus insuffisants pour respecter la norme de la marque Savoie.

Les exploitations concernées par cette retenue collinaire, commercialisent l'intégralité de leur production en vente directe :

- présence des producteurs sur les marchés de Chambéry et Aix-les-Bains,
- valorisation des productions dans les magasins de producteurs.

> Une convention qui régit les règles d'utilisation de la retenue collinaire

Grand Chambéry et l'association des agriculteurs irrigants de l'Epine ont signé une convention de mise à disposition et d'utilisation de la retenue collinaire et de son réseau d'irrigation associé. Cette convention, d'une durée de 60 ans, prévoit notamment les modalités de gestion courante de la retenue et du réseau, la gestion des volumes et de la qualité de l'eau, les modalités d'exploitation de la retenue, la répartition des charges financière et fixe le prix de l'eau.

Les agriculteurs se sont également engagés dans des démarches d'adaptation de leurs pratiques culturales et de leur matériel d'irrigation afin de réduire leur consommation en eau.

> Caractéristiques techniques de la retenue collinaire

Le dimensionnement de la retenue permet l'irrigation des 7 ha cultivés sur toute la saison (de mars à octobre) avec un seul remplissage en période de fortes pluies, en hiver. La retenue est alimentée par les eaux de ruissellement du secteur et par le canal d'eaux pluviales longeant le chemin agricole, au sud de la retenue. Une fois la retenue pleine, l'alimentation est fermée et il n'y a plus de prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

Ce dimensionnement prend en compte :

- le volume consommé par les exploitations agricoles concernées ;
- l'évaporation de l'eau dans la retenue ;
- le rendement des réseaux de distribution et des dispositifs d'arrosage ;
- un volume de sécurité.

> La retenue collinaire en chiffres

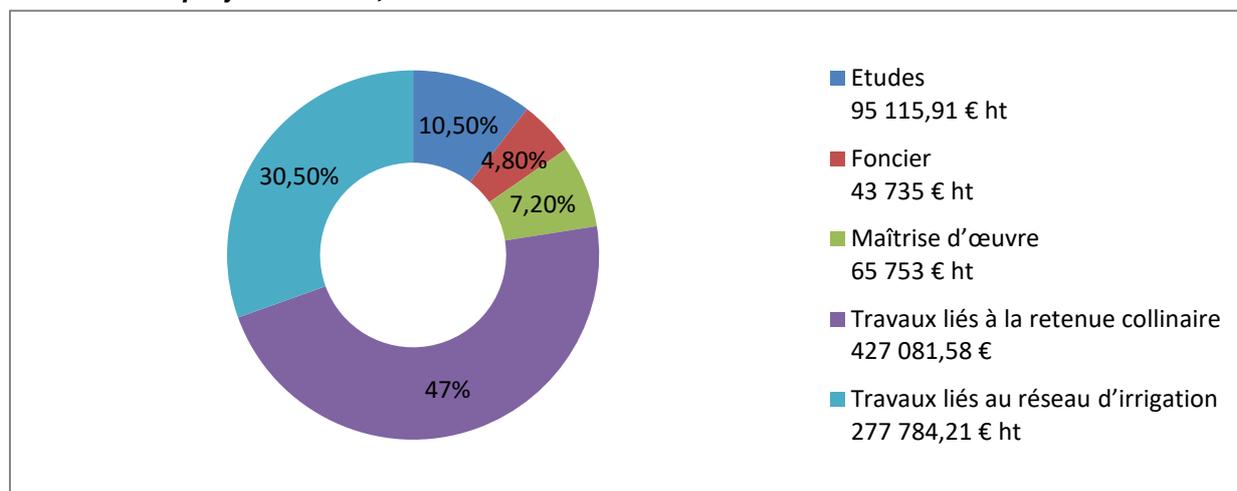
- Volume d'eau stocké : 12 000 m³
- Surface totale : 22 800 m² (y compris modelé sur site)
- Surface en eau : 5 000 m²
- Surface du modelé sur site avec les matériaux excédentaires : 11 600 m²
- Longueur : 160 m
- Largeur : 40 m
- Profondeur : 2 m d'eau +1 m de revanche de sécurité, soit 3 m profondeur de terrassement.
- Réseau d'irrigation : 1 160 mètres linéaires

> Organisation, coût et financement

La retenue collinaire de La Villette à La Motte-Servolex a été financé par Grand Chambéry qui est maître d'ouvrage de l'opération. L'agglomération a confié l'assistance à maîtrise d'ouvrage au Cisalb. La maîtrise d'œuvre était assurée par le groupement d'entreprises Hydrétudes / Profils Etudes. Les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises Famy / Mauro / Fontaine / Aqualians.

La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc a également assuré un accompagnement de l'association des agriculteurs irrigants de l'Epine tout au long de la réalisation du projet.

Coût total du projet : 909 469,70 € HT



Le financement de la retenue collinaire est assuré par l'Agence de l'eau (60%), le FEADER (10%) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (10%)



Un projet mené avec le soutien de



> L'équivalent d'1,5 année de pluie perdu depuis 2003

Depuis 2003, la Savoie a connu 10 années de restrictions d'usages de la ressource en eau et a perdu l'équivalent de 1,5 année de pluie. Le territoire est victime de sécheresses de plus en plus fréquentes et marquées qui ont des conséquences importantes sur les activités agricoles. Des déficits chroniques ont été mis en évidence sur le secteur de l'Epine. Ainsi, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du lac du Bourget a été construit pour une gestion concertée de la ressource en eau.

La gestion concertée de la ressource en eau est menée en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde agricole (exploitants, chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, association des irrigants) et avec le Cisalb (Comité intersyndical pour l'assainissement du Lac du Bourget), mais également avec Grand Chambéry pour le volet eau potable.